

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

---

**Séance du 08 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

**Etaient présents** : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, BAJERSKI Sophie, POUILLIER Bernard, ROELENS Natasha, PIECHEL Christophe, DELPORTE Marie-Françoise, VANDRISSE Guillaume, MESKINI Julie, TAVERNIERS Benoit, ZWERTVAEGHER Florence, HERON Paul, DEGUISNE Cindy, HEBERT Grégoire, CHOMBART Pascaline, DEWAILLY Bruno, PARMENTIER Isabelle, LASCH Victor, BETOURNE Betty, THENG Jérémy, DUHEM Michelle, AUDUBERT Jean-Michel, GEERSEN Sophie, DEMATHIEU Ludovic, WEBER Camille, BENHADDOUCHE Selim, MORTELECQUE Denis

**Excusés** :

**Avait donné procuration** :

Mme Claire CAPANNELLI à M. Jean-Michel AUDUBERT  
M. Eric ROLAND à M. Bruno DEWAILLY

**Assistaient à la séance** : Mmes Claire Roland, Directrice Générale des Services et Mme COOLEN Virginie Secrétaire Général.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mr HERON Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

**N° 13**

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>
--------------------------------

Désignation du correspondant défense
--------------------------------------

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 27

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 02 avril 2026

Date de publication sur le site internet de la ville : 20 avril 2026

Date de réception en préfecture : 20 avril 2026

**ADMINISTRATION GENERALE**

Désignation du correspondant défense

Préambule

Créée par une circulaire du 26 octobre 2001 du Secrétariat d'Etat aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Chaque commune est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Ses missions s'articulent autour de trois axes :

- La politique de défense
- Le parcours citoyen
- La mémoire et le patrimoine

Le correspondant défense relaie les informations relatives aux questions de défense, auprès du conseil municipal et des habitants de la commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve de militaire.

L'élection du correspondant défense aura lieu au scrutin secret, sauf dérogation à l'unanimité du conseil municipal ou candidature unique.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Vu Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2121-21,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative au correspondant défense,

Considérant que le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-nation,

Il relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de sa commune en les orientant le cas

échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

M. le Maire procède à l'appel des candidatures.

**Sont candidats :**

- Pour la liste « Vivre à Sainghin » : Bernard POULLIER
- Pour la liste « PROJET : Sainghin-en-Weppes » : Jean-Michel AUDUBERT

Il est procédé à l'élection de ces représentants à main levée, le conseil municipal ayant décidé à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret.

**Ont obtenu :**

- Bernard POULLIER : 22 voix
- Jean-Michel AUDUBERT : 7 voix

Par conséquent, M. Bernard POULLIER est élu à la majorité absolue, en tant que correspondant défense.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Matthieu CORBILLON

